OBJET : Rémunération de jurys d'examens au Conservatoire à rayonnement communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville rémunère les enseignants d'enseignement artistique extérieurs à la Collectivité pour assurer des jurys d'examens,

Considérant qu'actuellement, la vacation de jury d'examen est rémunérée à hauteur de 101 € brut, quelle qu'en soit la durée,

Considérant que selon le nombre d'élèves convoqués à chaque examen, la durée de la vacation de jurys d'examens est variable,

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser le montant de l'indemnité versée aux enseignants extérieurs à la collectivité pour prendre en compte le temps consacré et le déplacement des enseignants. Les montants proposés sont les suivants :

- 80 € bruts pour 2 heures
- 100 € bruts pour 3 heures
- 120 € bruts pour 4 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2024-152 est adoptée à l'unanimité.



Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme, Maire, Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024 Publication : 10/12/2024

Mairie de



République Française Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

32

Convocations:

29 NOVEMBRE 2024

Etaient présents: M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--00000-

Etaient absents excusés:

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA Pouvoir à Mme Edwige PANNIER Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--00000-

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.